



Modalités et conditions de vente 2026-2027

Les présentes conditions de vente sont établies entre :

- d'une part l'entreprise individuelle de Sophie Lucas-Deleplanque, dont le siège social est situé au 3 rue des Iles Loyauté à Quimper, dont le numéro de SIRET est le 98239210200017, ci-après dénommée **Rhapsody in Blue**,
- et d'autre part toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat de services de cours de chant & coaching vocal, dénommée ci-après **le client**.

1/ Appel découverte

Pour un premier contact, un échange téléphonique de 30 mn permet de faire connaissance, d'échanger sur les attentes et projets du client et sur l'approche de Rhapsody In Blue.

Ce créneau pour un « appel découverte » peut être réservé via le site Calendly, il est 100% gratuit.

2/ Réservation de séances

Les séances de coaching vocal sont réservées par le client via l'application Calendly.

Toute réservation effectuée sur Calendly entraîne l'acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

3/ Durée et lieu des séances

Les cours individuels de chant ont une **durée d'une heure**.

Ils ont lieu en présentiel exclusivement, dans le studio Rhapsody in Blue au 3 rue des Iles Loyauté à Quimper.

Rhapsody in Blue ne propose pas de cours au domicile du client.

Rhapsody in Blue ne propose pas de cours en distanciel (visioconférence), cependant en accord avec le client cette solution pourra être proposée ponctuellement lors de situations particulières (client régulier ne pouvant exceptionnellement pas se déplacer, par exemple).

4/ Facturation et modalités de règlement

Selon le nombre de séances qu'il réserve, le client opte pour l'une des formules proposées :

- **Séance(s) à l'unité : 60 €**
- **Forfait 5 séances : 270 €**

Les séances font l'objet d'une facture établie par Rhapsody in Blue et transmise par e-mail au client.

Les paiements sont acceptés par virement bancaire ou en espèces. Les chèques ne sont pas acceptés.

En cas de règlement d'un forfait en une fois, le paiement est exigible sous 30 jours. Pour les cours/séances à l'unité, le délai de paiement est ramené à 15 jours.

Paiement en plusieurs fois : pour le forfait 5 séances, des facilités de paiement sont possibles en 2 ou 3 mensualités. Dans ce cas, **il appartient au client de respecter les échéances indiquées :**

- En cas de règlement par virements bancaires : en programmant les virements aux montants et dates figurant sur cet échéancier,
- En cas de règlement en espèces : en présentant son règlement lors du cours précédant l'échéance prévue.

En cas de retard de paiement, une relance puis une mise en demeure seront diligentées ; des pénalités de retard et frais de recouvrement seront appliqués aux taux et montants légaux.

5/ Reports de séances

En cas d'empêchement, le client peut reprogrammer lui-même sa séance via l'application Calendly, dans les limites suivantes :

- **Dans le cadre d'un forfait 5 séances, une fois les créneaux réservés en ligne par le client, le nombre de cours pouvant être reportés est limité à 1 seul cours sur 5.**
- **En cas d'absence non signalée ou d'annulation d'un cours par le client moins de 24h à l'avance, le cours sera réputé effectué (pas de report possible) et facturé.**

En cas d'empêchement, d'annulation exceptionnelle d'un cours à l'initiative de Rhapsody in Blue, une solution de report de cours sera bien évidemment toujours proposée au client.

6/ Annulations - remboursements

Hors cas de force majeure dûment justifié, aucune annulation de forfait 5 séances à l'initiative du client ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

En revanche en cas d'impossibilité faite à Rhapsody in Blue d'assurer des cours prévus et réglés par le client, le client sera remboursé des cours non effectués ; dans le cas d'un forfait, le montant du remboursement sera alors calculé au prorata du montant du forfait et effectué par virement bancaire, sur présentation du RIB du client à Rhapsody in Blue.

7/ Litiges – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le client et Rhapsody in Blue, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable : le client adressera une réclamation écrite à laquelle Rhapsody in Blue devra apporter une réponse sous un mois au plus.

Si un désaccord subsiste, le client consommateur au sens de l'article L.612-2 du Code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur compétent, en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir la **Société Médiation Professionnelle (SMP) :**

- par internet : www.mediateur-consommation-smp.fr
- ou par courrier : SMP 6 Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez



Modalités et conditions de vente 2026-2027

Les présentes conditions de vente sont établies entre :

- d'une part l'entreprise individuelle de Sophie Lucas-Deleplanque, dont le siège social est situé au 3 rue des Iles Loyauté à Quimper, dont le numéro de SIRET est le 98239210200017, ci-après dénommée **Rhapsody in Blue**,
- et d'autre part toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat de services de cours de chant & coaching vocal, dénommée ci-après **le client**.

1/ Programme 2026-2027 des ateliers et stages

Rhapsody in Blue propose pour l'année 2026-2027 :

- **5 ateliers « en-chant-és »** de chant & technique vocale, les samedis après-midi de 14h à 17h, aux dates suivantes :
10 octobre, 28 novembre 2026, 30 janvier, 3 avril et 5 juin 2027
- **2 stages** de chant & technique vocale d'une durée d'1 journée (10h-17h) aux dates suivantes :
vendredi 25 février et vendredi 23 avril 2027

Les ateliers et stages se déroulent dans les locaux suivants :

FLUX - Salle 1^{er} étage
3 rue du Cosquer 29000 Quimper

Les ateliers et stages s'adressent à des chanteur.se.s amateur.rice.s de niveau intermédiaire : sachant déjà chanter juste et en rythme, et souhaitant aller plus loin dans leur pratique vocale, gagner en liberté, en puissance et en confiance grâce à la technique, à la pratique guidée... et aussi, à la force du collectif !

Les thématiques et objectifs des ateliers et stages sont détaillés sur le site internet www.rhapsodyinblue.com

2/ Réservation

Le nombre de places disponibles pour chaque atelier / stage est limité à une **jaugé maximum de 8 participants**, déterminée afin de garantir la qualité pédagogique et technique des séances.

La réservation des places par les participants s'effectue via **l'application Calendly**.

Toute réservation de place effectuée sur Calendly entraîne l'acceptation des présentes conditions, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

4/ Tarifs et facturation

Les tarifs 2026-2027 des ateliers et stages sont les suivants :

- **Ateliers en-chant-és : 60 € l'atelier ou 270 € les 5 ateliers** (tarif dégressif valable si réservation d'une place aux 5 séances en une seule fois)
- **Stage 1 journée : 95 €**

Les réservations saisies dans Calendly font l'objet d'une facture établie par Rhapsody in Blue et transmise par e-mail au client.

5 / Modalités et délais de règlement

Les paiements sont acceptés par virement bancaire ou en espèces. Les chèques ne sont pas acceptés.

Le paiement est exigible sous 30 jours maximum après l'émission de la facture, et au plus tard 48h avant la date de l'événement réservé.

En cas de réservations multiples anticipées et de facture supérieure à 120 €, un échéancier de paiement sera proposé au client : en 2 à 5 mensualités (pour permettre des mensualités inférieures à 100 €). L'échéancier sera détaillé sur la facture.

S'il choisit l'étalement proposé, il appartient au client de respecter les échéances indiquées :

- En cas de règlement par virements bancaires : en programmant les virements aux montants et dates figurant sur cet échéancier,
- En cas de règlement en espèces : en présentant son règlement aux dates indiquées.

En cas de retard de paiement, une relance puis une mise en demeure seront diligentées ; des pénalités de retard et frais de recouvrement seront appliqués aux taux et montants légaux.

5/ Annulations - remboursements

Aucune annulation de la participation du client à un stage ou un atelier ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

En revanche en cas d'annulation d'un atelier ou stage à l'initiative de Rhapsody in Blue, le client sera remboursé par virement bancaire, sur présentation de son RIB.

6/ Litiges – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le client et Rhapsody in Blue, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable : le client adressera une réclamation écrite à laquelle Rhapsody in Blue devra apporter une réponse sous un mois au plus.

Si un désaccord subsiste, le client consommateur au sens de l'article L.612-2 du Code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur compétent, en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir la **Société Médiation Professionnelle (SMP) :**

- par internet : www.mediateur-consommation-smp.fr
- ou par courrier : SMP 6 Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez



Modalités et conditions de vente 2026-2027

Les présentes conditions de vente sont établies entre :

- d'une part l'entreprise individuelle de Sophie Lucas-Deleplanque, dont le siège social est situé au 3 rue des Iles Loyauté à Quimper, dont le numéro de SIRET est le 98239210200017, ci-après dénommée **Rhapsody in Blue / Sophie Lucas Coaching & formations**,
- et d'autre part toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat de services de cours de chant & coaching vocal, dénommée ci-après **le client**.

1/ Appel découverte

Pour un premier contact, un échange téléphonique de 30 mn permet de faire connaissance, d'échanger sur les attentes et projets du client et sur l'approche de Sophie Lucas Coaching & formations.

Ce créneau pour un « appel découverte » peut être réservé via le site Calendly, il est 100% gratuit.

2/ Inscription et engagement

S'il souhaite poursuivre, le client opte pour l'une des formules proposées :

- **Séance(s) à l'unité : 120 €**
- **Forfait 5 séances « Performer à l'oral » : 490 €**

Cette souscription entraîne l'acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

3/ Durée et lieu des séances

Les séances de coaching vocal – préparation à la prise de parole ont une **durée d'1h30**.

Les séances peuvent se tenir, au choix du client :

- dans le studio « **Rhapsody in Blue** » / **Sophie Lucas Coaching & Formation** au 3 rue des Iles Loyauté à Quimper,
- en distanciel (visioconférence) via les logiciels Zoom ou Teams,
- ou dans un autre lieu au choix du client (domicile, bureau, salle de son choix). Dans ce cas, un forfait kilométrique de 0,70 €/km de déplacement aller+retour effectué sera facturé au client, en sus des honoraires de coaching. Ces séances sur site choisi par le client pourront avoir lieu dans un périmètre de 30 km autour de Quimper ; au-delà la visioconférence sera privilégiée.

4/ Facturation et modalités de règlement

Les séances à l'unité ou la souscription de forfait font l'objet d'une facture établie par **Sophie LUCAS Coaching & Formation** et transmise par e-mail au client.

Les règlements sont acceptés par virement bancaire ou en espèces. Les chèques ne sont pas acceptés.

En cas de règlement en une fois, le paiement est exigible sous 30 jours.

Paiement en plusieurs fois : pour le pack 5 séances « Performer à l'oral », des facilités de paiement peuvent être proposées en 2 à 5 mensualités maximum, sans frais supplémentaires et au choix du client. Dans ce cas, **l'échéancier convenu avec le client est indiqué sur la facture. Il appartient au client de respecter les échéances indiquées :**

- En cas de règlement par virements bancaires : en programmant les virements aux montants et dates figurant sur cet échéancier,
- En cas de règlement en espèces : en présentant son règlement lors de la séance précédant l'échéance prévue.

Pour tout retard de paiement, une relance puis une mise en demeure seront diligentées ; des pénalités de retard et frais de recouvrement seront appliqués aux taux et montants légaux.

5/ Calendrier et reports de séances

Les séances de coaching sont réservées par le client via l'application Calendly.

Les créneaux proposés pour le coaching sont : le lundi entre 14h et 20h. (Si le client désire d'autres créneaux il peut solliciter directement Sophie Lucas par mail ou téléphone).

En cas d'empêchement, le client peut annuler sa séance et solliciter un report, dans les limites suivantes :

- **Sur un pack 5 séances, le client pourra reporter au maximum 2 séances. Cependant en cas d'absence non signalée ou d'annulation d'une séance par le client moins de 24h à l'avance, la séance sera réputée effectuée (pas de report possible).**
- **Lorsque les séances sont réservées à l'unité et que le client se décommande plusieurs fois, Sophie Lucas Coaching & Formations se réserve la possibilité de refuser de reprogrammer une nouvelle séance.**

En cas d'empêchement, d'annulation exceptionnelle d'une séance à l'initiative de **Sophie Lucas Coaching & Formation**, une solution de report sera bien évidemment toujours proposée au client.

6/ Annulations - remboursements

Hors cas de force majeure dûment justifié, aucune annulation de séances, ou pack 5 séances, à l'initiative du client ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

En revanche, en cas d'annulation à l'initiative de Sophie Lucas Coaching & Formation, le client sera remboursé des séances non effectuées ; dans le cas d'un forfait, le montant du remboursement sera alors calculé au prorata du montant du forfait et effectué par virement bancaire, sur présentation du RIB du client.

7/ Litiges – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le client et Rhapsody in Blue / Sophie Lucas Coaching & Formation, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable : le client adressera une réclamation écrite à laquelle Rhapsody in Blue devra apporter une réponse sous un mois au plus.

Si un désaccord subsiste, le client consommateur au sens de l'article L.612-2 du Code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur compétent, en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir la **Société Médiation Professionnelle (SMP) :**

- par internet : www.mediateur-consommation-smp.fr
- ou par courrier : SMP 6 Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez